

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION

Pôle chimique sud de Toulouse

Comité Local d'Information et de Concertation

2 OCTOBRE 2006

Mme FRAYSSINET, Les Amis de la Terre, relate l'accident survenu le 15 juin dernier à Bergerac et relatif à la nitrocellulose, elle relève que lors de la dernière CLIP, le 19 juin, aucune information n'avait été donnée.

M. MAHENC demande des informations à la DIRE concernée.

Loïc BUFFARD, DIRE Midi-Pyrénées, indique que la DIRE Aquitaine sera contactée, et qu'un compte-rendu de l'accident sera présenté lors d'une prochaine séance de la CLIP.

1. Approbation du compte-rendu de la CLIP du 19 juin 2006

Le compte-rendu est approuvé

2. Présentation du retour d'expérience de l'exercice PPI par la Préfecture de la Haute-Garonne

M. SOUTRIC, Directeur de Cabinet de la Préfecture de Haute-Garonne, rappelle les quelques dates. La révision a été initiée en 2003 et l'arrêté préfectoral actualisant le PPI (Plan Particulier d'Intervention) a été signé en septembre 2004. Le PPI est un plan de secours contrairement au PPRT (Plan de Prévention des Risques Technologiques) qui est un plan de maîtrise d'urbanisation. Les PPI des sites SEVESO sont des annexes aux plans ORSEC. Le préfet s'était engagé à réaliser un exercice PPI, celui-ci a eu lieu le 18 mai 2006. L'objectif de cet exercice a été de tester le PPI, les chaînes et réseaux de commandement. La volonté était également de réaliser un exercice le plus ouvert possible, en invitant notamment les membres des associations à participer.

Du point de vue de l'état major, un exercice reste toujours limité dans ses actions de bouclage des enseignements tirés (rôle de coordination, décision). L'objectif n'est pas de dire que tout va bien dans le meilleur des mondes, car il faut savoir garder de la modestie. Dans un certain nombre de commentaires, il a été reproché à l'administration de ne pas aller au fond des choses. Mais il faut rester conscient des limites de l'exercice : on ne peut pas mettre un quartier en « état de siège ».

Alerte

L'alerte est rapidement donnée, mais chacun étant déjà aux postes de commande ; il apparaît que la mise en place du poste de commandement en moins de 30 minutes n'est pas faisable, ce qui n'est pas le cas des secours qui arrivent en 20 minutes. Par contre les signaux d'alarme, les sirènes, sont restés inaudibles dans certaines écoles qui ont participé à cet exercice et ont joué le jeu.

Pourtant, la sirène installée chez ISOCEM est réglementaire : cette information a été remontée au service de la protection civile du ministère de l'intérieur.

La problématique aujourd'hui est donc de relayer l'alerte et trouver un moyen de le faire.

Ordre public

Après le déclenchement du PPI, l'une des premières actions est de boucler le périmètre dans les meilleurs délais pour éviter que des personnes supplémentaires rentrent dans la zone. La police et la gendarmerie ont un rôle essentiel pour ce « bouclage » du périmètre. Il faut compter 45 minutes à 1 heure avant de pouvoir le faire. Il faut également du personnel équipé ou à qui ont pu donner l'assurance qu'il n'y avait pas de risque pour elles. Tous les véhicules de police et de gendarmerie sont dotés de moyens de prévention permanents (masques).

Communication

Lors de l'information de fuite MMA, la Préfecture a recoupé l'information et les risques associés avec les services techniques (pompiers et DRIRE), donc un temps est nécessaire pour la levée de doute. C'est à partir de ce moment que commence la communication. Seul SUD RADIO a émis l'information d'un exercice. Dans la réalité, toutes les stations seraient réquisitionnées en cas de besoin. Il faut essayer d'utiliser le média comme partenaire pour la diffusion d'un message aux populations dans et hors périmètre d'alerte.

Secours auprès des personnes et information de la population du périmètre :

Le but est de donner des informations fiables. L'information a été disponible en Préfecture moins de 30mn après le début de l'alerte.

La limite de l'exercice est fonction des moyens déployés pour sa réalisation :

- chaîne de commandement opérationnelle,
- liaison avec l'exploitant obligatoire,
- ne pas afficher que les moyens peuvent être mis en place en moins de 20mn.

M. FAVARD, AVPRI, tient à insister sur le secours auprès des personnes au sein des populations riveraines, il pense que c'est important. Même si on sait que les industriels ont fait des efforts pour réduire les risques, le chemin des Etroits est toujours touché par la ZEL (Zone des Effets Létaux) donc la vérification des victimes est à faire. Le deuxième point soulevé concerne l'utilisation des téléphones portables, difficilement utilisables après un accident.

Mme FRAYSSINET, précise qu'une attention particulière doit être portée sur la communication aux populations, sur la sirène et la préparation des messages d'information ; elle demande ce qui se fait ailleurs. Elle rappelle que les fuites toxiques ont des cinétiques très rapides, et qu'en 15 minutes on connaît juste les risques du produit (mais le nuage est presque passé). Il faut essayer d'être concret et essayer de partir de la réalité dans les PPI. Elle demande s'il y a des PPMS pour les crèches, car beaucoup de crèches sont dans la zone PPI.

M. MAHENC, rappelle que le dernier exercice PPI a eu lieu en 1993/1994 et a demandé plusieurs fois au sein du SPPPI la réalisation d'un nouvel exercice. Un des buts est de créer la culture du risque dans la zone environnant un site. Il précise par ailleurs qu'il est normal que l'exercice ne soit pas entièrement crédible mais que beaucoup de conclusions sont positives, et que si on veut créer une culture du risque, il faut un exercice annuel ou tous les 2 ans.

M. MASSOU, Comité Croix de Pierre, « Le central de la préfecture a-t-il été mis en place lors de l'exercice pour avoir des informations ? La population en a besoin. »

M. SOUTRIC, « Oui. Le but est de faire le plus d'exercices possibles ; cela permet de tester l'efficacité des moyens mis en place et c'est indispensable. Le but est de faire au moins un

exercice par an et par site. En 2006, il y a eu 6 exercices de la protection civile. Nous devons multiplier les exercices, bien les préparer et bien les travailler. Le premier test de crédibilité est de vérifier des chaînes de commandements : il est indispensable de roder le dispositif. On a besoin de travailler avec les maires ».

M. PIZZOCARO, colonel au SDIS fait le bilan de l'exercice du point de vue du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)

Au poste de commandement, la première action est de s'assurer de la fiabilité du système de tous les services.

Rappel de la situation : Fuite MMA, demander à tous les services des renseignements pour proposer des actions au Préfet. S'assurer que le PPI est précis, clair et compréhensible.

La chaîne de commandement a fonctionné de façon très satisfaisante. Il apparaît que tout le monde est dépendant des systèmes techniques de commandement, de la mise en place des circuits de secours ainsi que de celle des circuits propres : appréhension de ces appuis sur d'autres systèmes indépendants (mono fréquence).

M. FAVARD, « et pour l'interopérabilité avec les autres services ? »

M. PIZZOCARO, colonel au SDIS, « Il y a une coordination du COD (Centre Opérationnel Départemental). Tout le monde est dans la même pièce et relié au réseau Rimbaud. Ce réseau est totalement sécurisé et met en relation les services de l'Etat. De plus, le département est doté de valises satellites. Donc, nous avons à notre disposition des moyens de communication de la technique la plus élaborée à la moins élaborée, afin de pallier les défaillances technologiques. De plus, l'analyse des défaillances est systématiquement menée : si par exemple, l'utilisation des valises satellites n'a pas donné entière satisfaction, le REX (Retour d'Expérience) est effectué.

M. MARCON, Plus Jamais Ca, : « Des études sur le confinement des locaux ont été réalisées en Rhône-Alpes : ces études sont-elles connues, et un état des lieux des différentes possibilités de confinement a-t-il été établi ? »

M. PIZZOCARO, « En moyenne, dans un local où la climatisation et la ventilation sont coupées, et où les fenêtres et volets sont fermés, la concentration à l'intérieur est divisée par 5 par rapport à la concentration du dehors ».

Dans une école, si un PPMS a été établi, il faut faire attention à tous les détails pour aller plus loin que l'objectif pur du confinement.

M. CHEVALIER, COPRAE, le PPI de Golfech peut-il être abordé ?

M. MAHENC, « Non, il ne concerne pas la zone sud de Toulouse ».

M. FAVARD, « Pour la zone sud de Toulouse, la mise à jour du PPI est-elle prévue ? »

M. MARTY, « La loi demande une mise à jour tous les 3 ans, le PPI date de 2004, donc il sera révisé en 2007 en fonction des zones de risques ».

3. Etude sur la résistance des conteneurs de brome par ISOICHEM

Mme DELORME, fait une présentation de l'étude de résistance des conteneurs de brome.

M. FAVARD, demande l'avis de la DRIRE : « Et si le conteneur tombe sur un pavé ou un objet contondant ? »

Mme DELORME, « Ceci n'a pas été étudié. Le conteneur est conforme à la réglementation ADR. Il a subi des tests régis par le ministère de l'industrie. »

M. BUFFARD précise qu'il faut distinguer deux situations : d'une part les phases de déchargement / mise en place, pour lesquelles le conteneur se trouve à maximum 1,6 m de haut, et les phases de déplacement du chariot élévateur, pour lesquelles le conteneur se trouve

à maximum 0,5 m de haut. Or l'étude a été menée sur la base d'une chute de 2 m de haut, et le résultat est donc majorant.

M. LECOMTE, ISOCHEM, indique que les tests ont montré que si le conteneur tombe sur un de ces points les plus faibles, il résiste.

Mme FRAYSSINET, « une visite du site est-elle prévue ? »

Mme DELORME, « Une visite du site est toujours possible. Dans ce cas, il faut prendre rendez-vous ».

Mme FRAYSSINET, demande si une étude des dangers présentés par ces conteneurs de brome a été réalisée, notamment pour évaluer les zones d'effets des scénarios et la cinétique de l'accident, et s'il est prévu d'inclure les scénarios et les fiches de sécurité du brome dans le PPI.

M. BUFFARD et Mlle MAZOUAT, DRIRE, répondent qu'une étude a bien été menée, à la demande de la DRIRE, et que cette étude peut être consultée dans les locaux de la DRIRE de Toulouse. La cinétique des accidents possibles y est examinée, ainsi que les zones d'effets associées aux conteneurs de brome ; ces zones sont incluses dans le plus grand périmètre de dangers identifié à ce jour autour du site. Il est précisé par ailleurs que l'ensemble de ces données sera réexaminé lors de la mise à jour de l'étude de dangers, dont la remise est prévue en mars 2007, et que l'actualisation du PPI prévue en 2007 pourra inclure également ces données.

Mme FRAYSSINET demande si elle peut venir consulter l'étude de dangers le lendemain à la DRIRE.

Mlles MAZOUAT et SALLE lui répondent par l'affirmative, en indiquant qu'elles seront là pour répondre à ses questions.

4. Election du Président du CLIC ISOICHEM

Un appel à candidature est lancé. Seul M. MAHENC se présente.

PRESENTS : 16

POUVOIRS : 1

Il est élu par 16 voix « pour » et 1 « blanc ».

M. MAHENC est donc élu Président du CLIC ISOICHEM.

* * *

La réunion de la prochaine CLIP/CLIC est fixée au 15 janvier 2007.